

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2026

Délibération n° 02-2026
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20260211-DAJ-DEL-26-014-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/02/2026
Publication : 11/02/2026
Votants : 27

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Laure BONMARTEL, Pierre JALET, à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Claire PITETTE à Sandrine BOZEC

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Sabastien LERAT

Date de la convocation : jeudi 29 janvier 2026

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Exposé des motifs :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 06/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



